



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## enquêtes publiques

Question écrite n° 89577

### Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le déroulement des grands débats publics portant sur des projets d'infrastructures d'intérêt national et organisés sous l'égide la Commission nationale du débat public. Créée par la loi Barnier de 1995 et intégrée, depuis la loi du 27 février 2002, au code de l'environnement, la CNDP est une autorité administrative indépendante qui a pour mission de veiller à l'information et à la participation du public au processus d'élaboration de grands projets d'aménagement d'intérêt national. Dans ce cadre, le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer a saisi, le 30 mai 2005, la CNDP du projet de prolongement de la Francilienne (A 104) entre Cergy-Pontoise et Orgeval. La CNDP a décidé, le 6 juillet, de créer une commission particulière, et le processus de débat public a été ouvert le 8 mars. Le but premier de la CNDP est l'information et l'association du public, et notamment de l'ensemble des habitants concernés par le projet. Cela passe d'abord par une information objective et complète des publics concernés, notamment au travers d'un dossier de débat public et de documents d'information qui doivent, conformément à la loi, être diffusés à l'ensemble des publics concernés. Il lui demande de lui préciser les conséquences, notamment en termes de validité juridique, d'un processus d'information insuffisant, se caractérisant notamment par l'absence de diffusion de toute information auprès de dizaines de milliers d'habitants directement concernés.

### Texte de la réponse

L'organisation du débat public relatif au prolongement de la Francilienne de Cergy-Pontoise à Poissy/Orgeval a été confiée à une commission particulière du débat public, présidée par M. Jean Bergougnoux. Le débat s'est tenu du 8 mars au 8 juillet 2006. Au total, près d'une vingtaine de réunions publiques se sont déroulées dans les communes intéressées par le projet, notamment à Chanteloup-les-Vignes le 21 avril 2006. La participation massive du public témoigne de la sensibilité locale sur ce projet et de la bonne organisation de l'information qui l'a entouré. L'ensemble des documents du débat (dossier complet, résumé du maître d'ouvrage, cahier des acteurs...) ont été mis à la disposition du public sous forme électronique sur le site internet de la commission particulière et sous forme papier lors des réunions publiques. Le résumé du dossier de débat a, quant à lui, été envoyé à l'ensemble des habitants des communes concernées et toutes les informations utiles peuvent être consultées sur le site [www.debatpublic-francilienne.org](http://www.debatpublic-francilienne.org). L'information et la participation du public ont été très satisfaisantes lors de ce débat. La plus grande attention sera portée à cet égard au compte rendu du débat de la commission nationale du débat public qu'elle remettra cet été.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Cardo](#)

**Circonscription :** Yvelines (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 89577

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé** : transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire** : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 21 mars 2006, page 3003

**Réponse publiée le** : 8 août 2006, page 8491